



Conseil d'administration de l'Établissement public du château de Fontainebleau.

Compte - rendu de la séance du 25 septembre 2012 par vos
représentants du personnel.

Séance marquée par une forte participation. A noter la présence de la préfète et du sous-préfet, récemment nommés en Seine et marne, ainsi que celle du secrétaire général du Ministère, lequel n'avait plus siégé depuis le 15 décembre 2009. Cette séance s'est ouverte par le « bulletin de santé » de l'établissement. La fréquentation n'est pas en ligne avec les objectifs fixés pour 2012 : **+6%** (+7% de gratuit et +5% de payants). Après deux années de hausse continue (+10% en 2010 et +15% en 2011) la fréquentation globale du château à la date du conseil n'est qu'en légère progression depuis le début de l'année, mais surtout la part des visiteurs payants est en recul de - 0,5% par rapport à 2011, entraînant une baisse des recettes. Le Président mise sur la fin de l'année pour améliorer les chiffres, avec les retombées de la diffusion de plusieurs documentaire (France 5) ou reportage (TF1) sur le château. Sont ensuite évoqués les succès de la deuxième édition du Festival de l'histoire de l'art (18 000 visites) et des journées du Patrimoine (11 448 visiteurs), ainsi qu'un aparté sur l'intérêt suscité par les fouilles archéologiques menées au Quartier Henri IV.

Par-delà l'exposé sur la santé économique de l'EPCF il nous a semblé nécessaire de rappeler à des administrateurs peut-être grisés par les chiffres, une réalité moins souriante. Aussi en guise de pique de rappel, nous avons redit avec insistance qu'en matière de climat social les choses demeuraient extrêmement fragiles. En effet sans atteindre le degré d'incandescence d'il y a un an, ponctué le 14 décembre 2011 par un mouvement social marquant, la situation sur le front des effectifs reste alarmante, et les récents recrutements « administratifs » des quatre contractuels établissement (titre 3) ne sauraient faire illusion. Corsetés par un plafond d'emploi désespérément rigide, les services de l'établissement continuent à fonctionner cahin-caha, et le plus souvent sous tension, avec une pyramide des âges particulièrement défavorable, qui laisse malheureusement augurer des lendemains qui eux ne chantent pas.

Dans ce contexte, nombreux sont les personnels qui, gagnés par l'amertume et en mal de reconnaissance pour leur implication, avec de fortes attentes en matière de régime indemnitaire et de déroulement de carrière, en appellent à cette exigence impérieuse : le changement c'est maintenant !

- **1- approbation du P. V. du conseil d'administration du 27 mars 2012.**
- **2- décision modificative n°2.**

Cette D.M. qui est une opération classique visant à ajuster le budget initial, se caractérise par :

- **- l'importance des besoins de crédits : 876 805 €.**
- **le prélèvement sur fond de roulement total des 876 805 € (490 230 € pour financer le fonctionnement et 386 575 € pour financer l'investissement).**

L'administration de l'EP met en avant, pour expliquer les besoins, trois postes importants de dépenses au chapitre **des charges supplémentaires** (fonctionnement): la consommation de gaz (+130 000 €) liée à la hausse de cette énergie et à un hiver rigoureux et prolongé ; le reversement de trois redevances insuffisamment prises en compte (RMNGP, Musée et compagnie, audiovisit) pour un montant de 127 700 € et qui sont soumises à l'évolution de la fréquentation, laquelle a fortement augmenté en 2011 ; enfin le parc informatique à renouveler (financé en crédits de fonctionnement et d'investissement).

Au chapitre **des recettes** on notera, entre autres, en investissement, des dons à hauteur de 223 800 € dans le cadre de l'opération « des mécènes pour Fontainebleau », permettant de démarrer la restauration du boudoir Turc.

L'administration de l'EP, reconnaissant que cette décision modificative était atypique, indique que la santé financière de l'établissement n'est pas altérée par cette opération de prélèvement sur le fond de roulement. Ainsi le nombre de jours de fonctionnement de l'EP, après cette DM passera de 144 jours à 79 jours alors qu'une provision de trésorerie équivalente à 30 à 40 jours de fonctionnement est considérée comme une norme minimale. Le fond de roulement s'établit désormais à 1 477 616,40 €, dont 1 320 646,92 € libre de gestion. Enfin signalons que les difficultés rencontrées dans l'élaboration du budget 2012 sont en partie imputées aux turbulences qu'a subit le service financier en 2011 ; remise en cause à peine voilée de certaines compétences.

Si les services du ministère ont donné leur accord sur cette DM, leur analyse, par la voix du représentant du budget, n'est pas à l'unisson de celle de l'administration locale, et on mesure sans trop de peine combien le pré CA a dû être tendu ! Ainsi ceux ci ont tenu à faire part de leur grande réserve quant à l'importance du prélèvement opéré sur le fond de roulement de l'EP, pratique qui interroge à terme sur la « soutenabilité » financière de l'établissement. A cet égard a été pointé un budget prévisionnel 2012 insuffisamment prévoyant. En tout état de cause, la construction du budget 2013 sera placée sous très haute surveillance, avec une attention toute particulière sur le financement de l'exposition Le Rosso.

3- programmation culturelle 2012/2013.

La saison s'articule principalement autour de trois temps forts : les deux expositions organisées par l'établissement, et la tenue du Festival de l'histoire de l'art :

- **« Hommage à la forêt »** du 20 octobre 2012 au 28 janvier 2013. Seront présentés, dans la salle de la Belle Cheminée, une quarantaine de tableaux de différents peintres ayant fréquenté Barbizon et ses alentours, lesquels appartiennent à la ville de Fontainebleau, ainsi qu'une centaine de dessins exécutés par Louis Boitte architecte du château à la fin du XIXème siècle. Le budget est de 130 000 € auquel il convient d'ajouter 12 700 € pour assurer la surveillance des espaces, et 9 000 € pour des animations.

- « **Le roi et l'artiste, François 1er et Rosso Fiorentino** » du 23 mars au 24 juin 2013. Point d'orgue de la saison, cette ambitieuse exposition organisée dans la salle de la Belle Cheminée, se propose de mettre en lumière l'art du peintre florentin Rosso Fiorentino, à qui le roi confia le soin d'embellir le château, avec entre autres décors exécutés celui remarquable de la galerie François 1^{er} où fut associé pour la première fois boiseries, peinture à fresque, et sculpture en stuc. Initialement prévue à l'automne 2011, l'exposition avait dû être repoussée en raison de son coût élevé estimé à 746 000 €. Revu à la baisse, avec notamment l'abandon de prêts d'œuvres provenant des Etats-Unis, le budget s'établit aujourd'hui à **604 000 €**, avec le prêt d'une centaine d'œuvre.

- **la troisième édition du Festival de l'histoire de l'art, du 31 mai au 2 juin 2013**. Le thème choisi est celui de « l'Ephémère » avec le Royaume-Uni comme pays invité d'honneur.

Vos représentants du personnel, tout en reconnaissant la richesse de la programmation et de l'offre culturelle, avec une attention portée aux visiteurs en situation de handicap ou du champ social (public défavorisé), sont intervenus pour :

- **constater un changement dans la politique de l'établissement. Ainsi le Président qui avait fait de l'organisation de trois expositions par an une pierre angulaire de sa politique, malgré les mises en garde quant à l'éreintement qu'une telle programmation entraînait sur les équipes réduites de l'établissement, consent aujourd'hui à « réduire la voilure » et à concentrer les moyens autour de deux expositions.**

- **regretter que la programmation culturelle intervienne aussi tardivement, et n'offre pas de visibilité au-delà du premier semestre 2013. L'objectif serait, aux dires même de la Direction, de parvenir à une présentation en juin, avec une projection sur la saison suivante.**

- **juger positif la modification du calendrier pour la tenue de la « grande » exposition annuelle. Programmée désormais au printemps, quand la saison touristique redémarre celle-ci offre à priori plus de garanties de pouvoir attirer une forte audience. Ainsi nous avons à plusieurs reprises estimé qu'il était hasardeux d'organiser l'exposition majeure en hiver, telle celle consacrée à Henri IV, avec de multiples désagréments à la clé, liés notamment aux horaires de basse saison.**

- **s'inquiéter quant à une probable nouvelle modification à la hausse de la grille tarifaire, alors même que la crise est une cause avancée pour expliquer le tassement de la fréquentation. Ainsi le droit d'entrée pourrait certes être maintenu à 10 € (tarif plein), mais il faudrait dorénavant y ajouter la location d'un audio guide nouvelle génération ! Il en serait ainsi fini du billet « deux en un » (droit d'entrée + audioguide).**

• **4- réalisation de l'état de l'actif et régularisation induites.**

Une première étape avait consisté, lors du CA du 29 juin 2010, à fixer les durées d'amortissement applicables aux immobilisations (les biens) appartenant à l'EPCF. Des fourchettes d'annuités avaient été alors retenues selon la spécificité du patrimoine de l'EPCF. A titre d'exemples : en ce qui concerne les bâtiments pour les immobilisations corporelles on note une durée de 50 ans pour les couvertures/charpentes/terrassement, alors qu'a été retenue une durée de 1 an pour l'acquisition d'un logiciel au chapitre des immobilisations incorporelles.

Au début de l'année 2012 l'administration a procédé à un très important travail de recensement de l'ensemble des biens acquis par l'EPCF depuis 2009, nécessaire à la

comptabilisation de leur amortissement. Cette opération permet de jeter les bases d'une gestion patrimoniale plus fine et se présente aussi comme un outil en matière d'aide à la décision afin de :

- constater les dégradations des biens acquis.
- programmer leur renouvellement.

• 5- schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

Le **SPSI** est un état détaillé des biens immobiliers gérés par l'EPCF, exigé par les services de l'état. La finalité de ce diagnostic vise à améliorer la performance immobilière (ex. 12 m² par agent dans les espaces de bureau), assurer l'entretien du parc immobilier, rationaliser les implantations pour réduire les coûts de fonctionnement des services, le tout dans le but d'optimiser le rendement et la ressource pour une valorisation du parc. Sont pris en compte les surfaces ouvertes au public (soit environ 6000 m²), les surfaces dévolues aux bureaux (actuellement le ratio moyen d'occupation est de 16,6 m² par agent avec de grandes disparités), les espaces ouverts aux concessions, ainsi que les logements de fonction (29 logements actuellement occupés pour des recettes autour de 60 000 €).

Au vu des documents établis par l'EPCF, les services de l'état demandent à l'EPCF de :

- étudier des scénarii de densification des espaces tertiaires ;
- définir une stratégie immobilière sur 5 ans ;
- tirer les conséquences de la réforme du régime des logements de fonction.

Le schéma directeur pluriannuel (décennal) de rénovation du château qui est en cours d'élaboration, intègrera ces paramètres.

• 6- cadre d'emploi des contractuels.

L'EPCF a obtenu du MCC, fin 2011, l'autorisation de recruter quatre contractuels sur son budget propre (Titre 3), et dont la masse salariale a été inscrite au budget primitif 2012. En clair l'établissement est directement conduit à, d'une part verser la rémunération de ces agents et édité les fiches de paye (cette opération est confié au prestataire *Skéliade*, société qui édite déjà les fiches de paye mécénat), et d'autre part à gérer leur carrière. Pour ce faire il a été décidé de rattacher ces agents au cadre d'emploi (dispositif relatif à la gestion et à la rémunération des contractuels) adopté au ministère de la culture (*circulaire du 23 juin 2009*).

Cette circulaire, qui ne s'applique pas aux agents titulaires détachés sur contrat (Titre 2), définit :

- Cinq groupes d'emplois auxquels sont rattachés des bornes indiciaires liés notamment à la typologie des missions découlant du niveau de diplôme ou de l'expérience professionnelle équivalente et du niveau de responsabilité.
 - Le rythme et le montant de l'avancement.
 - Les modalités d'attribution d'une part variable dont le montant maximum est fixé en pourcentage de la rémunération brute annuelle.
 - Les modalités d'application du dispositif de changement de groupe, dans l'hypothèse où un agent non titulaire se voit confier des fonctions d'un niveau supérieur.

Ces mesures s'appliquent au régisseur des œuvres (affecté en juillet) et à l'acheteur public (affecté en septembre). En revanche l'administratrice adjointe ainsi que le chef du service financier recrutés en début d'année, du fait de leur position en détachement (ministère des finances) ne sont pas directement soumis à ce cadre d'emploi.

- **7- tarification pour les déposes en hélicoptère.**

Pour satisfaire une demande nouvelle : la dépose en hélicoptère aux abords du château, l'établissement souhaite proposer ce service supplémentaire, dès lors que les conditions de sécurité des biens et des visiteurs sont respectées. Lieu principal retenu : le Grand Parterre du jardin Français. La dépose et le décollage durant une vingtaine de minutes, il apparaît excessif d'appliquer le coût de la privatisation d'un jardin fixée à 4000 €. En revanche **une redevance de 500 € HT** paraît être une offre tarifaire plus adaptée.

Vos représentants du personnel ont demandé que soit tirés les enseignements de la nouvelle tarification des mises à dispositions d'espaces, tournages... approuvée au CA du 22 décembre 2011 (ex. 10 000 € pour la location de la Galerie des Cerfs en 2012 contre 6 000 € en 2011). Nous avons alors considéré que les hausses de l'ensemble des prestations offertes, n'étaient pas « modestes », selon l'analyse de la Direction, mais brutales. De fait les locations d'espaces accusent en 2012 un très net recul.

- **8- tarification de nouvelles offres culturelles.**

L'établissement propose d'introduire dans sa programmation culturelle pour la saison 2012/2013 les offres nouvelles suivantes :

- **les stages de dessin pour adultes (2h30)** dans la galerie François 1^{er} et la galerie des Cerfs. Plusieurs formules sont proposées : format VIP (le soir après la fermeture du château) au tarif plein de 50 € et au tarif réduit de 25 € ; format week-end (en journée) au tarif plein de 35 € et au tarif réduit de 20€.

- **deux évènements-animations** autour des deux expositions :
« un concert qui se mange » au tarif plein de 60 € et au tarif réduit de 40 €.
« Bal Renaissance » dans le cadre de l'exposition Rosso, au tarif plein de 50 € et au tarif réduit de 35 €.

- **un produit de fidélisation.** Il est proposé d'offrir la troisième thématique pour deux thématiques achetées sur les formats suivants :

- les cycles de visites approfondies (amateurs avertis et public de proximité) ; l'objectif est d'accroître le remplissage des cycles ;
- les dimanches en famille (public familial avec enfants à partir de sept ans) ; l'objectif est de fidéliser ce public tout au long de l'année ;
- les stages de dessin (personnes ayant une pratique artistique) ; l'objectif est de renforcer l'attractivité de cette nouvelle offre.

- **9- convention avec les écoles d'art américaines.**

La Fondation des écoles d'art américaines, créée en 1926, est implantée au château de Fontainebleau sous forme de sessions estivales à destination d'étudiants étrangers, et regroupe un conservatoire de musique et une école des beaux-arts. Face à l'absence de document contractuel régissant les relations entre la Fondation et le château (seul existait un règlement intérieur de 1927), il est apparu nécessaire d'établir une convention, où soit notamment fait référence au principe de mise à disposition gratuite des locaux qui est pratiquée depuis l'origine. Pour assurer le bon déroulement de la session, le château met à disposition de la Fondation à titre onéreux les personnels de l'établissement, la Fondation s'engageant à régler les frais induits (heures mécénat).

La convention est conclue pour une durée de 20 ans.

- **10- dons et legs, autorisations d'occupation et d'exploitation du domaine public, conventions d'association, concessions, délégation de services public, contrats et conventions.**

Quelques exemples parmi la soixantaine d'opérations contractées :

Mises à dispositions d'espaces :

Groupe Elcimai : dîner sous tente suivi d'un feu d'artifice dans le Grand Parterre le 07/06/2012 pour un montant de **7 176 €**.

Concession, autorisation d'occupation et d'exploitation du domaine public :

Nature Loisirs Evasion : autorisation pour l'activité de promenades en barques sur l'étang des Carpes du 01/05/2012 au 30/04/2013 4% du chiffre d'affaires HT avec minimum de 600 € HT.

LYOVEL : mise à disposition de 2 distributeurs dans le hall sortie boutique : participation TTC de 15%.

Conventions de partenariat et d'association :

Google/RMN-GP : Projet de site internet « Google Art Project » pour une durée de 10 ans (en attente de signature).

Marchés, contrats et conventions :

Europe services propreté : prestations de nettoyage des cours, jardins et parc du château du 25/03/2012 au 04/11/2012 pour une part forfaitaire de **44 204,16 €**.

COLAS : travaux de réfection des allées de promenade en grave stabilisée dans les jardins pour un montant de **137 133,36 €**.

Idex : surveillance, conduite, maintenance préventive et corrective des installations de chauffage, ventilation, conditionnement d'air, GTC et relevage des eaux du château de Fontainebleau, du 01/07/2012 au 31/06/2013 pour une part forfaitaire de **87 684,74 €**.

SKELIADE : réalisation de la paye des heures mécénat pour les agents titulaires et contractuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 **25 € HT par bulletin (honoraires annuels minimum de 1500 € HT)**.

A l'appui des différentes délibérations, les administrateurs disposent d'un ensemble de documents. N'hésitez pas à solliciter vos représentants du personnel, ceux-ci se tiennent à votre disposition pour vous les présenter.